



Notes importantes :

- Le nom du demandeur doit être inscrit sur le certificat d'immatriculation délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec.
- Seules les plaques d'immatriculation pour un véhicule de promenade, une habitation motorisée de 3 000 kg ou moins, une motocyclette ou un cyclomoteur sont admissibles. Voir les véhicules non admissibles dans la section « Renseignements généraux ».

Critères d'admissibilité à recevoir la plaque pour vétérans (anciens combattants) (Cochez la case correspondant à votre cas.)

- J'ai servi en temps de guerre pendant la Deuxième Guerre mondiale, en Corée pendant la guerre de Corée ou au Viêtnam pendant la guerre du Viêtnam :
- en tant que membre des Forces armées canadiennes, **ou** en tant que membre des forces alliées, **ou** en tant que membre des Forces armées américaines, **ou** au sein de la marine marchande ou de la Ferry Command.
- J'ai servi ou je sers au sein des Forces armées canadiennes, y compris les forces de réserve (service rémunéré).
- J'ai servi au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix des Nations unies :
- en tant que membre des Forces armées canadiennes, **ou** en tant que membre de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), d'un autre service de police du Canada ou des services correctionnels (fédéral ou provincial), **ou** en tant que membre d'une force alliée.
- J'ai servi ou je sers au sein de la Gendarmerie royale du Canada.

Renseignements sur le demandeur (Veuillez écrire en lettres majuscules.)

Nom	Prénom	Date de naissance (Année-Mois-Jour)
Numéro	Rue	Appartement
Ville, village ou municipalité	Code postal	Téléphone
Signature du demandeur	Date (Année-Mois-Jour)	Courriel

Numéro de dossier et numéro de plaque tels qu'ils figurent sur votre certificat d'immatriculation de la Société

Numéro de dossier :	Numéro de plaque :
---------------------	--------------------

► Pour obtenir plus de quatre plaques, s'il vous plaît, utiliser l'espace au verso pour ajouter le numéro des plaques supplémentaires.

Numéro de plaque	Numéro de plaque	Numéro de plaque
------------------	------------------	------------------

Preuve de service à joindre (Cochez la case correspondant à votre cas.)

Vous devez joindre une photocopie de la preuve de service indiquée pour votre situation. Le document doit être en français ou en anglais, sinon, vous devez aussi fournir une traduction certifiée conforme.

- Personnel à la retraite :** Le *Certificat de service* ou le *Certificat de démobilisation (discharge)* des Forces armées canadiennes, recto verso (ou l'équivalent pour la marine marchande, les forces alliées, etc.).
- Personnel actif :** Une attestation militaire certifiant la nature du service (force régulière ou force de réserve).
- Personnel policier ou personnel des services correctionnels :** Une lettre émanant du corps policier ou des services correctionnels auquel vous appartenez qui confirme votre service au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix au sein des Nations unies. Dans le cas de la GRC, une lettre émanant du corps policier qui confirme votre service.

Les renseignements personnels de ce formulaire, recueillis en vertu de la *Code de la sécurité routière*, serviront à déterminer l'admissibilité du demandeur à la délivrance d'un certificat d'immatriculation et d'une plaque d'immatriculation pour vétérans (anciens combattants).

Réservé à la
Direction du Québec,
Légion royale
canadienne

Je reconnais par le présent formulaire que le demandeur répond aux critères d'admissibilité définissant un vétéran et qu'il est en droit d'obtenir une plaque pour vétérans.

Date (Année-Mois-Jour)

Signataire autorisé, Direction du Québec, Légion royale canadienne

Réservé
à la
Société

Signature
de l'employé :

Date (Année-Mois-Jour) :

Remarques

Sceau de la
Direction du Québec

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Véhicules non admissibles à la plaque d'immatriculation des vétérans

- Véhicules commerciaux et véhicules à usage spécial (plaque F)
- Remorques, roulottes et tentes-roulottes (plaque R)
- Autobus et minibus (plaque A)
- Véhicules hors route (plaque V)
- Véhicules tout-terrain (plaque V)
- Véhicules de radioamateur (plaques VA2 ou VE2)
- Véhicules à circulation restreinte, comme les tracteurs et autres véhicules de ferme (plaque C)
- Véhicules lourds (plaque L)
- Véhicules de promenade utilisés dans une localité non reliée au réseau routier général du Québec ou à circulation restreinte (plaque C)
- Véhicules utilisant une plaque amovible (plaque X)

Demande de certification de l'admissibilité à recevoir la plaque d'immatriculation pour vétérans (anciens combattants)

- Le demandeur doit remplir le formulaire et y joindre une photocopie de la preuve de service mentionnée à la section « Preuve de service à joindre ». Un chèque ou un mandat de 15 \$, fait à l'ordre de la Légion royale canadienne – Direction du Québec, doit aussi être joint à la demande pour couvrir les frais d'administration. Le présent formulaire dûment rempli et signé doit être acheminé au bureau de la Légion royale canadienne dont l'adresse est indiquée plus bas.
- Sur réception de la demande, la Direction du Québec de la Légion royale canadienne certifie que le demandeur est admissible à recevoir la plaque pour vétérans (anciens combattants), le cas échéant. Elle transmet à la Société une copie du formulaire authentifié par le sceau de la Direction du Québec de la Légion royale canadienne, elle en conserve une photocopie ainsi que les preuves reçues. Vous n'avez pas à vous présenter au bureau de la Société, ni pour faire votre demande, ni pour recevoir votre plaque pour vétérans (anciens combattants).

Remise de la plaque pour vétérans (anciens combattants)

- La Société reçoit le formulaire authentifié du sceau de la Direction du Québec de la Légion royale canadienne, vérifie le dossier du client et, si tout est conforme, délivre le nouveau certificat et la plaque d'immatriculation. En cas de non-conformité, la Société pourrait communiquer avec le demandeur.
- La Société transmet ~~sans frais,~~ **par la poste** et à l'adresse du demandeur telle qu'elle figure dans ses fichiers, la nouvelle plaque d'immatriculation pour vétérans (anciens combattants) ainsi qu'un nouveau certificat d'immatriculation.

Sur réception, la nouvelle plaque pour vétérans (anciens combattants) doit être apposée sans délai sur le véhicule concerné.

Cette plaque n'est pas transférable, même advenant le don du véhicule concerné.

La Légion royale canadienne

Direction du Québec
2727, rue Saint-Patrick, bureau 105
Montréal (Québec) H3K 0A8

Pour informations :

Téléphone sans frais : 1 877 401-7111
Télécopieur : 514 866-6303
Courriel : pcook@qc.legion.ca

Numéro de plaque supplémentaire tels qu'ils figurent sur votre certificat d'immatriculation de la Société

Numéro de plaque _____	Numéro de plaque _____	Numéro de plaque _____
Numéro de plaque _____	Numéro de plaque _____	Numéro de plaque _____
Numéro de plaque _____	Numéro de plaque _____	Numéro de plaque _____